

Städteinitiative Bildung Volksschule

Initiative des villes en matière de formation: École obligatoire

Aarau – Bâle – Berne – Biel/Bienne – Coire – Emmen – Frauenfeld – Fribourg – Granges – Illnau-Effretikon – Köniz – Kriens – La Chaux-de-Fonds – Lucerne – Morges – Neuchâtel – Olten – Schaffhouse – Soleure – St-Gall – Thoun – Uster – Winterthur – Zoug – Zurich

A-Post

Union des villes suisses
Madame Barbara Santschi
Florastrasse 13
3000 Berne 6

Prise de position dans le cadre de la consultation sur la refonte totale de la loi relative à l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

Lucerne, le 21 janvier 2010
up

Madame Santschi,

Par courrier en date du 11 novembre 2009, l'Union des villes nous a invités à donner notre avis sur la consultation relative à la loi fédérale mentionnée ci-dessus.

I. Généralités

L'encouragement de la recherche et de l'innovation relevant de l'enseignement supérieur et concernant principalement la Confédération et les cantons, l'Initiative des villes en matière de formation : école obligatoire (IVEO) ne peut pas évaluer les réalisations contenues dans les documents de consultation avec l'expertise nécessaire. Nous vous remercions de votre compréhension.

II. Remarques détaillées

Sur le paragraphe 2.5 Parc suisse d'innovation (Section 6) / Art. 29 Contributions et mesures (page 39) :

Lors de la création et surtout du choix de l'emplacement du nouveau parc d'innovation récemment programmé, il serait judicieux d'inclure, au côté des cantons, les villes/communes (en tant que site d'accueil possible et donc en tant que contributeurs financiers).

III. Remarque conclusive

L'IVEO approuve sur le fond l'effort de la Confédération, avec la loi révisée, les précisions, les améliorations, les simplifications des tâches, procédures et instruments. Il en découle une base solide pour une utilisation efficace des ressources.

Initiative des villes en matière de formation : école obligatoire
c/o Ville de Lucerne, équipe de direction de la formation
Hirschengraben 17
6002 Lucerne
Tél. : 041 208 82 36
Fax : 041 208 82 04
E-mail : urs.purtschert@stadtluzern.ch
www.stadtluzern.ch

Nous vous remercions de nous avoir offert la possibilité de donner notre avis et restons à votre disposition si vous avez d'éventuelles questions.

Bien cordialement,

Urs Purtschert, lic. iur.
Secrétaire